Image not found or type unknown

Règlementation en matière de vente de véhicule

Par **mclayne**, le **07/10/2008** à **13:21**

A t-on le droit de mettre un panneau de vente de son véhicule exposé sur la lunette arrière de cette dernière?
Si cela est interdit, à quoi s'expose l'auteur?
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés